

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 30 juillet 2026

N°59/2026

Objet : Transfert de contrat global de copieurs de la société SEB à la société BUREAU CONCEPT

L'an deux mille vingt-six et le trente juillet à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 27 juillet 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, DUPLAN Adrien.

Absentes excusées : BRUNET Elodie, RODRIGUEZ Audrey, BENANIBA Sonia

Procurations de vote : BRUNET Elodie à BLUTHE-RAMONE Benjamin, RODRIGUEZ Audrey à SABATHIER Bernadette, BENANIBA Sonia à DUPLAN Adrien

A été nommée secrétaire : Madame CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Galan fait appel depuis plusieurs années à la société SEB FAC SIMILE pour la fourniture, la location et l'entretien de ses équipements de reprographie.

En vue du renouvellement de ces prestations, plusieurs prestataires ont été consultés afin de comparer les solutions techniques et financières proposées.

À l'issue de cette consultation et après analyse des différentes propositions, le Conseil Municipal a retenu l'offre de la société BUREAU CONCEPT, considérée comme la plus adaptée aux besoins de la commune.

Dans le cadre de cette opération, la société BUREAU CONCEPT s'est engagée à prendre en charge la valeur résiduelle du contrat détenu auprès de la société SEB FAC SIMILE, à hauteur de 5 800 €.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la commune de Galan émettra à l'attention de la société BUREAU CONCEPT une facture d'un montant de 5 800 €, correspondant à la prise en charge de cette valeur résiduelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve le choix de la société BUREAU CONCEPT pour les prestations relatives aux équipements de reprographie de la commune ;
- Approuve la prise en charge par la société BUREAU CONCEPT de la valeur résiduelle du contrat SEB FAC SIMILE, pour un montant de 5 800 € ;
- Autorise Madame la Maire à émettre, au nom de la commune de Galan, une facture de 5 800 € à l'attention de la société BUREAU CONCEPT correspondant à cette prise en charge ;
- Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Ghislaine CORRIERI-SAMBLAS, Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 13/08/2026
et publication le 13/08/2026

